



V. Les hommes

5. Les professions liées aux navires

L'**armateur** équipe et exploite des navires pour la navigation commerciale. Il est représenté au port par un **consignataire** ou par un **agent maritime**.

Avant son arrivée à Rouen, le commandant du navire prévient la capitainerie. Les **officiers de port** assurent le placement des navires à quai et réglementent la circulation en Seine et dans le port.

Les pilotes assistent le commandant du navire pour la navigation dans l'estuaire et sur la Seine.

Les remorqueurs facilitent les manœuvres d'accostage, de déhalage (pour éloigner le navires du quai) ou d'appareillage (pour permettre au navire de quitter son poste à quai).

Les lamaneurs amarrent ou désamarrent le navire.

D'autres **professionnels** peuvent être amenés à intervenir :

- les sociétés d'avitaillement et de soutage (fioul, nourriture, eau...)
- les sociétés de réparation navale
- les entreprises de récupération des déchets des navires
- les services offerts à terre pour les marins, comme le foyer des marins « International Seafarers'center »
- les consulats
- les assureurs maritimes ou fluviaux
- les sociétés de classification
- les sociétés de contrôle et de surveillance (et marchandises et navires)
- etc...